

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 24 (1927)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

N° 6.

JUIN 1927

SOMMAIRE — Assemblée générale de la Romande. — Appel aux apiculteurs romands. — Contrôle du miel. — Exposition cantonale neuchâteloise d'apiculture. — Rectification, par le Dr LEUENBERGER, trad. Dr E. R. — Conseils aux débutants pour juin, par SCHUMACHER — Rapport du Président de la Société romande d'apiculture (suite et fin), par A. MAYOR. — Concours de ruchers en 1926. — Recherches sur l'origine de la propolis (suite et fin), par J.-B. WECK. — Analyse et qualification de la cire d'abeilles (suite), par E. ELSEER, trad. Dr E. R. — Elevage des reines abeilles pour usage commercial ou personnel (suite), par Vincent ASPREA. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — De belles et nombreuses sections, par BOURGEOIS. — Extracteur radial Bœsch. — Cire (extraction), par Marc COURVOISIER. — Cire d'abeilles. — La Fédération valaisanne à St-Gingolph. — Arrêté du Conseil d'Etat du Valais. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Dons reçus.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro.

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie. seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 79.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA ROMANDE,
les 25 et 26 juin, à Moutier.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Samedi 25 juin.

Réunion à Moutier, à l'arrivée du direct 107 (11 h. 22).

12 $\frac{1}{4}$ h. Dîner facultatif.

14 $\frac{1}{4}$ h. Assemblée et conférence de M. Clément, sur F. Huber.

16 $\frac{1}{2}$ h. Visite de la Verrerie.

19 h. Banquet officiel et soirée familiale.

Dimanche 26 juin.

9 h. Départ en auto-car pour les Rangiers. Visite éventuelle des ruchers de M. Lovy, à Undervelier, et de M. Mahon, à Glovelier.

13 $\frac{1}{2}$ h. Dîner à Moutier.

16 h. Dislocation à Moutier.

La carte de fête, qui sera payée *fr. 20.*— comprendra 4 coupons de *fr. 5.*— qui pourront être pris séparément. Le 1^{er} coupon donnera droit au banquet du samedi ; le 2^{me} à la couche et au déjeuner ; le 3^{me} à la course en auto-car, et le 4^{me} au banquet du dimanche. On est prié instamment de s'inscrire avant le 10 juin auprès de *M. Edgar Garraux, à Malleray.*

Port de l'insigne obligatoire.

APPEL AUX APICULTEURS ROMANDS

Pour la troisième fois, le Jura bernois a l'agréable privilège d'inviter à une cordiale rencontre les apiculteurs de tous nos cantons romands. Nous n'avons, il est vrai, pour les recevoir, ni les rives enchanteresses d'un Léman, ni l'opulence des campagnes de la plaine, ni les sites grandioses des Alpes, ni... mais pourquoi le répéter ? Nous savons bien qu'ils goûteront le charme de nos fraîches vallées, de nos pâturages et de nos sapins verts. Ils y trouveront d'ailleurs le franc et cordial accueil offert, année après année, dans les diverses régions de la Suisse romande, à ceux qui se sentent unis dans l'amour d'une commune patrie et dans l'amour de nos braves abeilles.

Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, apprendre à nos collègues apiculteurs à connaître le Jura. Ne l'ont-ils pas déjà presque tous parcouru, en tous sens et à la sueur de leur front, durant les mobili-

sations de la période de guerre ? C'est donc un revoir que nous leur offrons, et nous voudrions leur en faire parcourir quelques régions dans des conditions plus confortables. Plus de sac militaire ; plus de fusil, cette fois : seul le port de l'insigne apicole, de la pacifique abeille, est obligatoire. La fière sentinelle des Rangiers, que nous irons saluer, ne s'en scandalisera pas.

Apiculteurs romands, venez en grand nombre ; nous n'avons rien à vous apprendre, point de merveilles à vous faire voir, pas de crus fameux à vous faire goûter ; le Jura est parfois gris et morose, mais il se fera lumineux et fleuri pour vous recevoir. Il faudra bien que vous rentriez contents chez vous.

E. F.

CONTROLE DU MIEL

La nomination de M. François Jaques au poste de professeur à Nyon l'oblige, faute de temps, à donner sa démission de celui de gérant de l'office et du contrôle du miel, qui lui avait été confié par la Romande.

L'assemblée du printemps dernier a décidé de supprimer l'office du miel.

Son comité a désigné le soussigné pour s'occuper du contrôle.

Il devra, en outre, se charger de la propagande pour la consommation du miel.

Il serait reconnaissant aux comités de sections et à tous les apiculteurs de bien vouloir lui faciliter la tâche en lui signalant :

1. Les articles concernant le miel rencontrés au cours de leurs lectures.
2. Les négociants en miel qui ne désignent pas, ainsi que le veut la loi, la provenance du miel qu'ils offrent à leur clientèle.

Toutes les correspondances concernant cette activité seront à adresser à l'avenir à

Charles Thiébaud.

EXPOSITION CANTONALE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE, 10-21 Septembre 1927.

Groupe V apiculture.

Apiculteurs, le dernier délai pour l'inscription des produits miels et cires est fixé irrévocablement au 1^{er} juillet 1927 ; ceux qui n'auraient pas reçu des formulaires d'inscriptions, doivent les demander d'urgence au commissaire général de l'exposition à Boudry.

Nous comptons sur une très forte participation d'exposants, plusieurs sont déjà inscrits ainsi que nos cinq sections et sous-sections du canton.

Apiculteurs, si vous ne voulez pas exposer seul, envoyez par vos sections des avalanches de produits de vos ruches, faites en sorte que le stand de notre groupe V soit transformé en une merveilleuse corne d'abondance. Aucune occasion de faire connaître au public nos produits ne doit être manquée. Faites admirer vos miels aux couleurs variées, les belles sections et originalités faites par vos avettes en temps d'abondance.

Donc, tous les produits de nos régions. Vignoble, vallées et montagnes s'étaleront en groupes variés et harmonieux sur les tables de la halle de gymnastique de Boudry, local se prêtant merveilleusement pour l'exposition du groupe apiculture.

1^{er} juillet dernier délai.

Le Comité du groupe V.

RECTIFICATION

Monsieur le Rédacteur du *Bulletin d'apiculture*,

Daillens.

Votre estimable journal contient dans le numéro de mai un article intitulé « Un point d'histoire ». En le lisant je me suis demandé si celui qui l'a écrit voulait plaisanter ou si sa mémoire était dominée par sa fantaisie. Il s'agit en tout cas d'une étrange transposition de faits dont nous ne voulons pas supposer les intentions.

Soit dans les travaux préliminaires soit dans l'établissement du décret du Conseil fédéral se rapportant à la loque, M. Bretagne n'a fait aucun travail positif à part une traduction du projet définitif, traduction qui lui fut confiée par le Département sur ma proposition. Quant au reste, voici l'histoire de la genèse de la loi contre la loque : En 1906, le Dr Kramer et le soussigné firent des démarches en lieu voulu pour mettre la lutte contre la loque au bénéfice d'une loi fédérale. Malheureusement nos efforts furent vains et pour remplacer cet échec nous constituâmes une assurance obligatoire contre la loque. Au printemps 1909 le soussigné tenta d'obtenir des dispositions légales contre une épidémie des abeilles en s'appuyant à ce moment sur les expériences que l'assurance contre la loque avait permis de faire sur une base différente du premier projet. Je trou-

vais en la personne de M. Müller, alors chef de division au Département de l'Economie publique, un homme plein de compréhension pour la chose et après de longs pourparlers je recevais du Département la tâche de présenter un rapport complet sur ce sujet et de l'accompagner *d'un projet pour les prescriptions légales désirées*. Ce travail fut fait sans la collaboration de qui que ce soit. Je n'ai jamais vu ni entendu parler d'un projet de M. Bretagne, et le « projet commun » dont il parle, n'est qu'un produit de son imagination. Si il a en vue le dépôt du projet fait en commun par les sociétés d'apiculture suisses alémanique et romande, dépôt dont il sera encore question, il est à noter que là encore il n'y a aucune pensée et aucune parole de lui. Un travail en commun entre M. Bretagne et moi n'a jamais eu lieu ni oralement ni par écrit.

Il était nécessaire pour créer un terrain favorable à la loi sur les épidémies des abeilles et pour lui permettre de passer que l'appui de tous les apiculteurs suisses lui fût acquis. C'est dans ce but que fut présentée aux autorités fédérales une demande contenant l'expression de la nécessité et du désir général des apiculteurs d'être en possession de dispositions légales pour lutter contre la loque envahissante. Cette demande fut contresignée par le comité de la Société suisse alémanique des amis des abeilles et par le comité de la Société romande d'apiculture ; elle fut présentée aux autorités fédérales à la date du 18 juin 1909. Des deux côtés nous eûmes la satisfaction de voir le projet présenté obtenir force de loi et c'est un fait que la réussite de la loi fédérale contre la loque est *un succès pour toute l'apiculture suisse et non seulement pour une de ses parties*.

C'est dans ce sens que j'avisais, par écrit, lorsque fut connu le décret du Conseil fédéral du 3 décembre 1909, le président de la Société romande d'apiculture, M. Gubler, et son collègue M. Bretagne du succès *de notre demande commune* du 18 juin au Département fédéral d'économie publique. Il est possible que M. Bretagne échaufde toute l'histoire de sa collaboration sur ces lignes en leur substituant une fausse interprétation. (Il est bien évident que dans ces deux lettres le mot « nous » ne désigne ni M. Gubler, ni M. Bretagne, ni moi-même, mais il s'agit des deux sociétés d'apiculture suisse alémanique et suisse romande, au nom desquelles nous avons signé le dit projet.)

Il est caractéristique pour la position que M. Bretagne a prise dans toute cette question qu'il ne connaît pas seulement le haut fonctionnaire auquel nous sommes en tout premier lieu redevables de l'établissement du décret fédéral sur la loque des abeilles, *M. Müller*,

ex-chef de division du Département de l'agriculture, avec lequel les tractations furent presque exclusivement menées.

M. Bretagne commet une erreur en tressant une couronne à M. Jacky, *alors traducteur au Département de l'agriculture*, lequel n'a rien eu à faire directement avec la chose et que M. Bretagne désigne comme l'appui le plus efficace de son activité ! Il est vrai que cela peut être le cas pour le travail de traduction de M. Bretagne, traduction mentionnée plus haut.

(Signé) : *D^r Leuenberger.*

Traducteur : *D^r E. R.*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

Les débuts de ce mois ont rétabli la belle et odorante réputation de mai. Quelles splendeurs dans nos campagnes. Chacun se sentait ou aurait voulu se sentir poète pour célébrer, après tant d'autres, ces glorieuses floraisons. Nos villages étaient comme enfouis dans des bouquets et je crois que personne n'a pu rester insensible à toutes ces merveilles.

La floraison s'est cependant faite trop tôt pour le plus grand nombre de nos colonies, toutes très en retard. La situation s'est présentée plus favorablement pour les contrées un peu plus élevées que les régions de plaine. Ensuite les « saints de glace » n'ont pas manqué au rendez-vous que personne d'ailleurs ne leur donne. Les nuits froides se sont succédées et plus d'une fois le thermomètre est descendu au-dessous de zéro ou aux environs de ce malheureux chiffre. Malgré le soleil qui luisait dans la journée, les fleurs ne sécrétaient pas de nectar, de sorte que les hausses sont restées presque vides jusqu'à ce jour. Les abeilles semblaient faire grève, grève forcée. Le vent, la bise à tour de rôle desséchaient la terre et les plantes, pas de miel encore. Mais espérons quand même.

Juin est le mois des essaims. Ils ont été retardés jusqu'ici. Nous répétons à leur sujet ce que nous disions : profitons de ces colonies en formation pour leur faire bâtir de beaux rayons. L'apiculteur qui n'en est plus à ses débuts a déjà des cadres en suffisance. C'est vrai. Mais il faut sacrifier les moins beaux. Il faut renouveler, c'est un des secrets de l'apiculture, c'est aussi l'un des moyens de maintenir nos colonies en bel état... et de nous maintenir nous-mêmes en bel état aussi... ou tout au moins notre activité apicole.

Il faut nourrir les essaims, même s'il y a récolte, car ils ont des équipes de nuit qui travaillent sans arrêt et font ainsi une grosse

avance. Il faut aussi surveiller leurs bâtisses, car ils ont parfois des caprices et des fantaisies. Si vous avez nourri abondamment, ne mettez pas de hausse tout de suite, car pour faire de la place à la ponte, les ouvrières risqueraient de monter ces provisions de sucre. Attendez donc que le tout soit operculé et alors votre conscience pourra être tranquille.

Pour moi je préfère me servir des essaims, s'ils sortent d'une bonne souche qui a fait ses preuves, pour former de jeunes colonies qui seront les grandes productrices de l'an prochain. En sacrifiant la vieille reine, vous aurez des cellules royales en abondance, copieusement nourries dont sortiront des reines vigoureuses.

Juin est aussi le mois de la récolte principale dans les régions moyennes. N'extrayez pas trop tôt. Faites vous bâtir aussi des rayons pour deux hausses par colonie. Extraire très tôt, c'est s'exposer à avoir un miel insuffisamment mûri dans la ruche. Le maturateur ne remplace pas la colonie, loin de là, malgré son nom qu'il ne mérite d'ailleurs pas du tout. Nos collègues de la Suisse allemande exigent pour le contrôle le passage du miel à travers un tamis triple dont les mailles vont en se rétrécissant. Bon nombre des apiculteurs de chez nous emploient ce moyen sans y être obligés. Ils ont raison. La clientèle devient toujours plus difficile, ne nous en plaignons pas, mais prenons le plus grand soin de notre miel. Pour la vente au détail, c'est encore le bocal de verre, de beau verre clair qui présente le mieux la marchandise, même si on la garde pour soi ou pour l'offrir aux amis et aux visiteurs. Passez donc votre miel dans « l'épuration », laissez-le une quinzaine de jours avant de le loger définitivement et placez-le dans un local sec et aéré, quoique fermé aux visites des abeilles ou des guêpes.

Avant de rendre les rayons extraits à la colonie, n'oubliez pas de les asperger d'eau propre et froide : vous évitez ainsi l'effervescence nerveuse qui a provoqué bien des mécomptes et même des accidents.

Si vous avez du miel à vendre, ne le « jetez pas sur le marché ». Le miel n'est pas une « primeur » périssable, qu'il s'agit de vendre de peur qu'elle ne se détériore. Il faudra consentir à une baisse assez accentuée sur les prix de ces dernières années si nous voulons lutter contre les miels étrangers et remettre le miel suisse un peu sur toutes les tables. Mais ce n'est pas une raison pour le vendre « à tout prix ».

La Fédération valaisanne avait mis à l'ordre du jour de sa séance du 12 mai : la préparation à l'hivernage. N'était-ce pas une

sottise ? Faut-il avoir la berlue pour en plein mois des fleurs et des roses se mettre à parler de l'hivernage ? Et cependant le comité valaisan était un sage, il n'est jamais trop tôt pour préparer les colonies à affronter le redoutable hiver. En Juin, donc déjà ayez en vue la mauvaise saison. Il ne s'agit pas de vous mettre des vêtements supplémentaires, je parle de vos abeilles. N'allez pas non plus faire pour elles une commande de pantoufles chaudes, non encore, mais préparez dès maintenant déjà le nid à couvain le plus favorable avec des rayons irréprochables, retirant au bord les cadres défectueux pour n'avoir plus qu'à les enlever à l'automne.

Ce n'est pas en septembre, en effet, que vous pourrez faire cela, à ce moment le nid d'hiver a déjà été préparé par les ouvrières et intervertir les rayons en automne, c'est détruire l'harmonie du groupe hivernal. N'oublions pas non plus qu'avec nos hausses, quand nous les enlevons, nous décapitons en somme l'édifice construit par les abeilles, et c'est pourquoi il faut chercher maintenant déjà à préparer la forme sphérique qui est la forme normale et naturelle du groupe et de la colonie entière.

Je m'excuse d'être si long sur un sujet qui semble être hors de saison, mais je m'adresse à ceux qui aiment les abeilles, quant à ceux qui n'en ont que pour le profit qu'elles donnent, ils se sont bien raréfiés ces dernières années, ils se sont retirés du groupe et il y a belle lune qu'ils ne lisent plus les conseils aux débutants. Tant mieux pour eux et... pour moi aussi. Là-dessus, belle récolte encore et n'oubliez pas d'aller parler de vos heurs et malheurs aux collègues lors des diverses assemblées annoncées dans le présent numéro.

Daillens, 18 mai.

Schumacher.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

II^{me} assemblée des délégués, à Lausanne, le 26 février 1927.

Rapport du Président.

(SUITE ET FIN)

Remarques sur l'année 1926. — Si nous examinons les résultats et que nous fassions le bilan apicole de l'année 1926, nous sommes frappés par les conditions atmosphériques défavorables qui caractérisent la saison apicole. En effet, après un hiver rigoureux, qui s'est bien fait, favorisé cependant à intervalles réguliers par quelques journées ensoleillées et douces comme nous les aimons pour le rucher, nous espérons un printemps moins rude. Quelle illusion ; après

avoir commencé par quelques belles journées suffisamment chaudes pour mettre la fièvre dans les ruches, nous assistons, impuissants, à un retour de froid qui se prolonge jusqu'à mi juin. Quel spectacle vers le rucher, et combien de fois n'avons-nous pas eu le cœur gros, nous demandant avec angoisse si nos abeilles n'allaient pas mourir de faim. Il fallut nourrir et nourrir sans relâche pour sauver tout ce petit monde d'une mort affreuse. Ce manque à travailler eut pour conséquence un essaimage anormal ; il nous en reste une quantité de jeunes reines mais il eut mieux valu que toutes ces majestés fussent élevées dans une période d'abondance naturelle.

Du 15 juin au 25 juillet on constate par-ci par-là, et à plusieurs reprises des traces de miellée ; les abeilles sortent de bonne heure, l'activité reprend et il n'en faut pas plus pour ramener quelque peu d'espoir dans nos cœurs. C'était trop tard, il était écrit que 1926 ne serait pas l'année attendue où la pénurie de bidons fait le plus grand bonheur de l'apiculteur. Que fallait-il faire ? se contenter en attendant mieux.

A ce sujet, écoutez un peu ce que me disait mon ami Martin lors de la dernière assemblée de notre section : « Je ne sais pas pourquoi il y en a qui peuvent toujours ronchonner, moi je suis toujours content, ne faut-il pas toujours être content de ce qu'elles nous donnent ; on sait bien que ce n'est pas leur faute. Mais tout de même, avant de mourir, je voudrais bien revoir une année comme 1918 ; on se levait le matin à 5 heures pour voir si ça donnait puis, tout content, on allait se refourrer au lit. Et moi d'ajouter : « pas avant d'avoir bu les « trois verres au guillon. »

Plus tard ce fut la longue série de jours ensoleillés qui eut fait nos délices deux mois plus tôt ; mais c'était trop tard, il n'y avait plus de sève ni de fleurs. Cependant, cette belle série n'a pas été sans influence sur les colonies puisqu'elle a permis de compléter les provisions dans des conditions parfaites tout en maintenant les populations fortes en jeunes abeilles qui ne se sont point usées au travail, et qui nous constitueront de bonnes colonies ce printemps.

En résumé, l'année 1926 doit être taxée dans les années médiocres, très médiocres même si nous considérons l'ensemble des pays européens producteurs de miel.

Vente, prix du miel. — La récolte de 1926 s'est écoulée difficilement bien que le prix de gros ait été ramené à fr. 4.—. Le marché est resté lourd, et, les offres de miel que nous voyons actuellement dans les journaux apicoles surtout, sont l'indice de nombreuses récoltes invendues à ce jour.

A quoi attribuer ce marasme du marché ? où est le remède ?

Votre comité n'a pas entrepris de résoudre la question à fond et je m'en tiendrai à quelques considérations personnelles.

Tout d'abord le prix de vente au détail est trop élevé pour que le miel, pur produit de l'abeille, soit à la portée de toutes les bourses. Il est souvent mal présenté au public qui ignore trop du miel et de ses qualités ou de ses propriétés. Nous avons beaucoup compté sur la réclame ; on remet à l'épicier un stock de feuilles en lui disant prenez mon miel et voici pour vous faire de la réclame ; eh quoi, bien souvent ces feuilles servent à emballer du miel qui n'a pas été récolté chez nous. Cette réclame là n'a pas grande valeur si nous n'abaissions pas progressivement nos prix, car à prix égal on préférera cependant nos miels suisses.

L'importation devient considérable comparativement à ce qu'elle était il y a quelques années ; si le chiffre de 25 accuse environ 3700 q. m. ; que sera celui de 26 ?

Ce n'est pas la faute des apiculteurs suisses si le change des pays voisins s'est déprécié, et, on ne saurait nous en rendre responsables. Que feraient à notre place les partisans du libre échange ? (c'est une question que je pose à l'honorable M. Dadant). La solution du problème me paraît se présenter sous trois formes : 1. Augmenter dans le pays la consommation du vrai miel en abaissant graduellement son prix de façon qu'il soit mieux à portée de toutes les classes de la population ; 2. faire une guerre sans merci à la mixture que l'on sert dans certains hôtels ; 3. agir de toute notre influence pour maintenir les droits d'entrée actuels sur les miels étrangers.

Et l'office du miel, me direz-vous ; oui, nous avons compté sur l'office comme nous avons compté sur l'apiculteur ; hélas, il faut en rabattre, car nous avons eu trop confiance. L'office a bien fait, le travail, les démarches, le marché ; il a donné l'adresse pour l'expédition du miel comptant que le fournisseur reviendrait l'année suivante. Ah bien oui, l'année suivante l'apiculteur a traité directement avec son client ; comptez un peu, il gagnait 10 centimes par kilo. L'office n'a été que le fournisseur d'adresses. Malgré toute la bonne volonté, tout le travail et le dévouement qu'il a apporté à cette affaire, M. Jaques s'est lassé. Il a remis au comité sa démission pour le 31 décembre 1926. Nous le remercions bien sincèrement pour le travail accompli.

Comité. — Votre comité ou son bureau se sont réunis chaque fois que les nombreuses affaires traitées l'ont exigé ; ils se sont efforcés de solutionner toutes les questions intéressant la société et dont une

partie lui ont été renvoyées par l'assemblée des délégués de l'année dernière.

Grâce à la bonne entente entre ses membres, les séances du comité, peut-être pas très nombreuses mais parfois laborieuses, ont toujours été fécondes et agréables ; toutes les décisions qu'il a prises ont été guidées par le désir du progrès et du développement de la société qu'il représente. C'est bien sincèrement que je remercie ici tous les membres du comité pour leur collaboration, pour le zèle et l'appui dont ils ont fait preuve à mon égard.

A la mort de M. Forestier et malgré toutes les perturbations que ce décès causait dans le pouvoir exécutif de la Romande, en évitation de frais, nous n'avons pas voulu convoquer une assemblée spéciale des délégués pour compléter le comité.

M. Magnenat, sous-inspecteur cantonal de la loque fut nommé inspecteur par le Département vaudois de l'Intérieur, en remplacement du défunt. Nous avons fait appel à sa bonne volonté pour qu'il veuille bien assumer, provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée des délégués, les autres charges dévolues à M. Forestier et que nous ne pouvions laisser en souffrance. M. Magnenat a accepté, s'est mis courageusement à la besogne et a eu beaucoup à faire pendant les cinq derniers mois de 1926.

Et maintenant, Messieurs les délégués, arrivé à l'échéance de mon mandat je verrais avec satisfaction que la Romande changeât de reine, car vous savez par expérience qu'il est toujours préjudiciable pour la colonie de lui conserver une vieille mère qui, non seulement a bientôt fini sa carrière, mais dont tous les poils de l'épiderme se sont transformés en aiguillons, ce qui rend son approche parfois un peu pénible.

Enfin, Messieurs, avant de terminer je voudrais encore formuler un vœu que je n'ai fait qu'effleurer l'année dernière mais qui pourrait être repris aujourd'hui, et le voici :

Vous vous doutez, Messieurs, du sentiment pénible ressenti, non seulement par votre comité mais par tous les apiculteurs de cœur lorsque, après le cyclone du 12 juin dernier, nous n'avons pu venir en aide spontanément comme nous l'aurions voulu, à tous les collègues frappés si cruellement ; il a fallu préalablement ouvrir une souscription, parce que, bien que constitué il y a quelques années, le fonds en faveur des dommages non assurables ne se montait qu'à 70 francs environ. Pour éviter de se retrouver dans la pénible situation de ne pouvoir donner lorsque le cœur dit de le faire, je vous propose de prélever annuellement sur les recettes de la caisse cen-

trale, une somme à déterminer qui serait versée et constituée en carnet d'épargne sous titre « Fonds des dommages non assurables de la Société romande d'apiculture ».

Une autre occasion où il faudrait que la Société romande disposât d'un fonds créé à l'avance, c'est lorsqu'il s'agit d'organiser une exposition, et je vous propose également un versement annuel permettant de constituer un « fonds exposition ».

Proposer n'est pas résoudre, mais j'ai confiance dans les décisions que vous prendrez tout à l'heure et je termine ce rapport de la 50^{me} assemblée des délégués de la Société romande d'apiculture en formulant les meilleurs vœux pour son avenir et sa prospérité.

Novalles, février 1927.

A. Mayor.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1926

Rapport du Jury

Ce sont les sections des Alpes et du Pays d'Enhaut qui terminent cette année la série des concours de ruchers.

Vingt et un apiculteurs forment la liste des concurrents, dont 18 de la section des Alpes et 3 de celle du Pays d'Enhaut.

Le Jury est composé de trois membres : MM. Mayer et Forestier avaient été désignés par le Comité central et le troisième par les sections intéressées. M. Combremont, de l'Etivaz, a fonctionné pour la visite des ruchers du Pays d'Enhaut et M. Péclard pour ceux de la section des Alpes.

La durée de ces visites a été de 6 jours, soit du 20 au 26 juillet.

Le Jury a de longues distances à parcourir d'un rucher à l'autre et c'est grâce à l'obligeance de notre dévoué Président, qui a bien voulu nous faire profiter de son auto pour la circonstance, que tant de kilomètres ont pu être franchis en si peu de temps.

Nous avons pu constater que, d'une façon générale, les ruchers sont bien tenus. Une des grosses lacunes qui reste à combler, c'est le manque d'interchangeabilité dans le matériel. Ceci provient en partie du fait que nombre d'apiculteurs amateurs s'improvisent constructeurs de ruches et lancent dans le commerce des ruches dont les dimensions manquent d'exactitude.

Le 1/3 environ des concourants sont débutants ; on remarque chez eux, des ruches dont l'extérieur est magnifique, mais qui n'ont pas le même aspect sous le chapiteau.

Malgré tout, nous sommes certains que ces concours de ruchers, en Suisse romande, ont contribué dans une large mesure au progrès de l'apiculture ; c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il serait bon de les continuer, sur des bases différentes peut-être ; l'assemblée des délégués décidera.

Le Jury commence ses opérations par la visite du rucher de :

M. Haari, à Château-d'Œx. — 18 colonies.

Il est apiculteur depuis quinze années environ. Son rucher est exposé au levant, à proximité de la gare. Joli pavillon Helvétia, système dont cet apiculteur est très satisfait. Toutes les reines sont marquées ; beau couvain, mais peu de miel. M. Haari pratique l'élevage des reines dans des ruchettes de son invention, système breveté. Il a en outre obtenu un diplôme à l'exposition de Berne en 1925. Comptabilité sommaire, mais suffisante. Notes très détaillées sur toutes les ruches, chacune a sa fiche avec ascendance. Matériel complet.

Il obtient les points suivants :

Populations	9	Habitations	9	Miel	10
Reines, couvain	10	Propreté	10	Cire	9
Bâtisses	10	Matériel	10	Notes et compt.	9
Provisions	9	Connaiss. prat.	9	Ensemble	9

Total : 113 points. — Médaille d'or.

* * *

Rucher de M. Urfer, inst. Rougemont. — 9 ruches dont 2 essaims.

Cet apiculteur a des abeilles depuis 1920. Les ruches sont neuves et bien construites. Par contre, les partitions sont trop courtes, et de ce fait inutiles. Les bâtisses pourraient être plus régulières. En général, ce rucher gagnerait à être tenu d'une façon plus méticuleuse. Comptabilité sommaire, mais complète. Notes pour chaque ruche dans un carnet. Matériel assez complet, extracteur en commun. L'emplacement des ruches laisse beaucoup à désirer. Cet apiculteur aurait dû s'inspirer des judicieux conseils de la Conduite du rucher, surtout en ce qui concerne l'exactitude dans les mesures, matériel, ruches.

Il lui est accordé :

Populations	9	Habitations	8	Miel	10
Bâtisses	8	Propreté	8	Notes et compt.	8
Reines et couv.	9	Matériel	7	Cire	
Provisions	8	Connaiss. prat.	8	Ensemble	8

Total : 99 points. — Médaille de bronze.

* * *

*Rucher de M. Ch. de Siebenthal, Rougemont.
9 ruches D.-B. et 5 de paille.*

Une partie de celles-ci sont en rucher fermé et l'autre en plein air.

Ici encore, on n'a pas respecté les dimensions ; cadres et planches de partition fonctionnent mal. Une colonie d'italiennes pures paraît bien dépaysée dans ce pittoresque Pays d'Enhaut ; c'est encore une aventure de débutant. Le matériel est à compléter. Notes et comptabilité très sommaires.

Le Jury lui alloue :

Populations	10	Habitations	8	Miel	10
Bâtisses	9	Propreté	8	Cire	5
Reines, couvain	9	Matériel	7	Notes et compt.	7
Provisions	9	Connaiss. prat.	8	Ensemble	8

Total : 98 points. — Médaille de bronze.

* * *

*Rucher de M. Emile Reift, Col des Mosses (1400 m.).
24 ruches D.-B. et Sayens.*

M. Reift pratique l'apiculture pastorale ; ses ruches sont à la montagne depuis deux ou trois jours seulement. Ce rucher est orienté au levant, à l'orée d'une forêt, à environ 300 m. et en contre-bas de la route. Nous arrivons de bonne heure le matin ; la nuit qui a précédé, a été agrémentée d'un orage formidable, aussi les ruches sont-elles à peine dans un marais. Malgré cela les abeilles travaillent déjà. Les ruches sont bien installées sur un tréteau solide ; les bâtiments sont bons, bien entretenus. L'intérieur répond à l'extérieur ; belles colonies, couvain compact, indice de bonnes reines, mais les bâtisses pourraient être meilleures ; les populations sont très régulières ; on voit que M. Reift suit son rucher attentivement. Le matériel est à Aigle, où nous l'avons vu, il est complet et bien entretenu. En somme belle exploitation, par apiculteur intelligent, qui dénote l'expérience par la pratique rationnelle du métier. On lui décerne les points suivants :

Populations	10	Habitations	9	Miel	10
Bâtisses	8	Propreté	9	Cire	9
Reines, couv.	10	Matériel	9	Notes et compt.	10
Provisions	10	Connaiss. prat.	10	Ensemble	9

Total : 113 points. — Médaille d'or.

(A suivre.)

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE LA PROPOLIS

(SUITE ET FIN)

Ce fut le Dr Philipp qui dénoua cette difficulté par l'importante découverte de la vraie origine de la propolis. D'accord avec le Dr Kustenmacher, il avait constaté que la propolis jaillissait en petites gouttelettes de la bouche des jeunes abeilles nourricières et que ces sécrétions étaient des plus abondantes aux époques où la ruche renfermait beaucoup de couvain à nourrir et où les apports en pollen affluaient. Malgré une surveillance minutieuse et continue du trou de vol, il ne remarqua aucune abeille apportant du dehors de la propolis à ses pattes. Sa production devait donc forcément se faire à l'intérieur de la ruche. Il concentra alors son entière attention sur le petit *intestin intermédiaire*, se disant que ce petit organe ne pouvait pas servir exclusivement comme soupape et que trois différentes fermetures n'étaient pas nécessaires pour couper toute communication entre le jabot et l'estomac, une seule, celle du milieu, devait suffire à cette fin, les deux extrémités avaient assurément une autre destination.

Examinée au microscope, il détermina que la tête de soupape, nommée aussi bouche de l'estomac, était un *organe creux* d'une consistance chitineuse, que les bords des quatre lèvres de la bouche étaient garnis de poils chitineux, que les parois de l'organe creux renfermaient de vigoureux muscles longitudinaux et transversaux, permettant à cet organe de faire de fortes contractions, ce qu'il a pu contempler aisément pendant 20 minutes chaque fois qu'il observait les mouvements spasmodiques du petit organe fraîchement retiré du corps d'une abeille.

Il fut convaincu que le gros muscle annulaire du cou suffisait pleinement pour fermer hermétiquement le passage entre l'estomac et le jabot.

Il reconnut de même que le tuyau de soupape ou suçoir ne servait pas par sa déviation de la diagonale à éviter une irruption du chyme dans le jabot, mais qu'il fonctionnait à la manière des *vaisseaux capillaires*. Comme nous le verrons plus loin, ce fin *tube capillaire* aurait à diriger les sucs gastriques, les ferments, vers l'avant, pour les introduire dans l'organe creux qui ne pouvait pas en produire étant dépourvu de toute glande.

Après avoir étudié longuement ce mystérieux petit intestin, le Dr Philipp établit la théorie suivante : la tête de soupape ou l'organe creux est une espèce de gésier très musculueux que j'appellerai *gésier à pollen*, parce que c'est dans son intérieur que le pollen, devant servir de nourriture aux larves âgées de plus de trois jours, est broyé, malaxé et prédigéré. Les sucs gastriques, les ferments nécessaires à l'élaboration du pollen dans le gésier y sont amenés par le *tube capillaire*, qui les attire de l'estomac.

C'est dans ce gésier à pollen que se forme la propolis de la façon suivante : les grains de pollen sont recouverts d'une fine couche résineuse et collante qui permet aux abeilles butineuses d'entasser le pollen dans leurs corbeilles, où les grains adhèrent entre eux grâce à la matière gluante qui les recouvre. Lorsque les abeilles nourricières malaxent les grains de pollen, préalablement imbibés d'eau, la substance résineuse, la future propolis se détache et, étant impropre à la nourriture des larves, elle est éliminée par de fortes pressions hors du gésier à travers les poils chitineux qui garnissent le bord intérieur des quatre lèvres et qui retiennent à ce moment le pollen malaxé. Par suite des pressions et contractions du musculueux gésier à pollen, la propolis est rejetée avec force par la bouche en fines gouttelettes d'une coloration variée, suivant la couleur du pollen employé, mais le vert prédomine.

Comme on n'a jamais trouvé des résidus de propolis ou de pollen dans le jabot ou dans le nectar dégorgé, le Dr Philipp croit aussi à la faculté du gésier de pouvoir s'étendre jusqu'à l'œsophage, qui n'est distant que de 2 millimètres de lui, une tension peu difficile à faire, puisque les intestins sont suffisamment extensibles.

Les conclusions du Dr Philipp font ressortir les bonnes conséquences de sa découverte. Par elle, la question de l'endroit, où le pollen est prédigéré ou mi-digéré, a trouvé bien vite sa solution. Ce n'est pas dans l'estomac, dit-il, que se fait cette opération, comme les Drs Schönfeld et Kustenmacher le prétendaient, mais dans le gésier à pollen de l'intestin intermédiaire.

Il réfute de même la théorie des susnommés concernant l'origine de la bouillie alimentaire en se rangeant du côté de ceux qui croient à sa sécrétion par les glandes cervicales supérieures. S'appuyant à ce sujet sur l'analyse du Dr Evénus (Munster), qui n'a pas trouvé le moindre vestige d'un ferment dans la bouillie alimentaire, il en déduit que ce manque de ferment était une preuve convaincante que ce liquide laiteux ne pouvait pas provenir de l'estomac, où toutes les matières qui y séjournent sont infailliblement imprégnées de ferment.

Un autre de ses raisonnements, non moins scientifique, concerne la présence de l'albumine dans le miel, laquelle, d'après l'opinion générale, devait provenir uniquement des glandes cervicales supérieures. Des analyses avaient bien montré que l'albumine du miel était identique à celle de la bouillie alimentaire, mais comme cette dernière ne renfermait pas de ferment pour intervertir les sucres du nectar, il faudra bien concéder qu'au moins une partie de l'albumine du miel lui est amenée de l'estomac par le tube capillaire en passant le gésier à pollen pour se mélanger au nectar du jabot, car cette albumine venant de l'estomac contient le ferment ou l'invertine nécessaire à la transformation des sucres du nectar.

Je veux clore le présent résumé par quelques remarques personnelles touchant la question de la propolis. Pendant la bonne saison, je passe souvent des heures entières, en guise de récréation, à contempler le va-et-vient de mes chères abeilles, mais je n'ai vu que rarement une butineuse rentrer avec de la propolis. Je crois que c'est le même cas chez la plupart des apiculteurs.

Une autre réflexion est celle-ci : nous trouvons souvent sur le plancher, les parois, la feuillure, les cadres et dans les coins de la ruche de petits tas et des gouttes de propolis amoncelée à des endroits où elle n'a aucune raison d'être. Peut-on admettre que l'abeille, cet insecte si intelligent, aille récolter cette substance dans la nature pour la seule satisfaction de pouvoir la gaspiller inutilement dans sa demeure ? Ne faut-il pas plutôt croire que la propolis est un produit accessoire, un déchet, résultant de l'élaboration d'une matière quelconque par les abeilles et dont elles cherchent à s'en débarrasser au plus vite. Et si je voulais poursuivre cette pensée, je dirais que c'est ici à ces « dépôts de propolis » que viennent les abeilles chargées de l'entretien de l'habitation, cueillir le nécessaire, soit pour consolider les cadres, soit pour boucher des fentes ou rétrécir le trou de vol à l'approche de l'hiver, soit même pour calfeutrer le cadavre d'un ennemi qu'elles ne peuvent traîner au dehors.

Comme observateur, j'ai la conviction que les résultats des recherches du Dr Philipp sont des plus appréciables ; ils contribuent à l'éclaircissement de plusieurs questions apicoles en suspens et marquent un progrès pour la science.

(*France apicole*, février 1927.)

J.-B. Weck.

ANALYSE ET QUALIFICATION DE LA CIRE D'ABEILLES

par E. ELSER

(Institut suisse du Liebefeld, Berne ; Directeur prof. Dr Burri.)

(SUITE)

C. Caractéristique des différentes espèces de cire en considérant spécialement leur réaction dans l'analyse thermique.

La cire d'abeilles.

Cette cire est sécrétée par les abeilles ouvrières à une température relativement haute et les glandes cirières qui l'élaborent se trouvent à la partie inférieure de l'abdomen, entre les anneaux de chitine. Les jeunes abeilles seules sont capables de sécréter de la cire et la cire complètement élaborée sort à l'état liquide par les trous infimements petits du « miroir » pour se solidifier à la surface sous forme de plaquettes. A l'origine la cire est blanche (cire vierge) mais avec le temps elle devient jaune.

Comme dans chaque processus biologique il peut se produire des altérations qui sont plutôt d'ordre morphologique et impliquent un changement dans la forme du produit sécrété. C'est ainsi qu'au lieu de plaquettes on a observé des petites balles de cire lors de la sécrétion, mais, à mon su, on n'a pas établi de changements chimiques dans cette forme anormale de sécrétion. D'ailleurs il est remarquable qu'un produit aussi compliqué que la cire ne soit pas soumis à de grosses fluctuations dans sa composition et cela est d'autant plus étonnant que les espèces les plus diverses d'abeilles participent à la fabrication de la cire dans presque tous les pays du monde. La cire d'abeille nommée Ghedda, provenant des Indes orientales, présente pourtant une différence avec la caractéristique normale de la cire d'abeille.

D'après toutes les expériences faites et tout au moins en ce qui concerne le marché suisse, je ne saurais confirmer l'idée que la cire pure d'abeille se rencontre rarement sur le marché, ce qui ne veut toutefois pas dire qu'il n'existe point de falsification. Loin de là ; la grande différence de prix entre les produits servant à la falsification et le produit naturel pur ouvre une trop grande porte à la tentation.

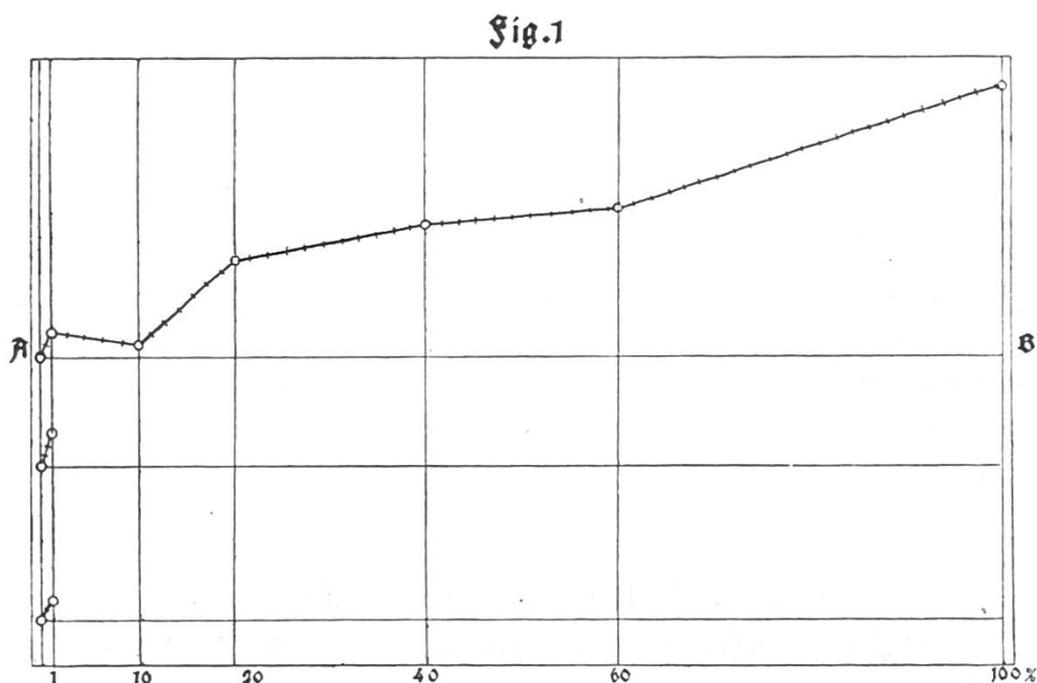
Souvent lors de la fabrication de feuilles gaufrées il se présente des mélanges qui frisent la falsification ; ainsi le mélange de cérésine à la cire pure pour en obtenir la malléabilité.

Il faut absolument se garder de tirer des caractères extérieurs d'une cire d'abeille quelconque des conclusions quant à sa pureté, car les cas où ces caractères permettent de conclure à une falsification sont très rares et peu certains.

Les falsifications intentionnelles se font aujourd'hui d'une manière si raffinée que les constantes chimiques telles que la détermination du point de fusion et des chiffres de saponification, ne sont pas capables de les déceler.

Cire de Carnauba.

La cire de Carnauba semble tout spécialement se prêter comme moyen de falsification, ce qui est dû principalement à son manque d'odeur et à sa consistance. Elle est retirée d'un palmier du Brésil,



à la surface duquel elle est sécrétée. Mélangée avec de la cire d'abeille elle perd sa couleur complètement et fournit une cire jaune-or, particulièrement belle.

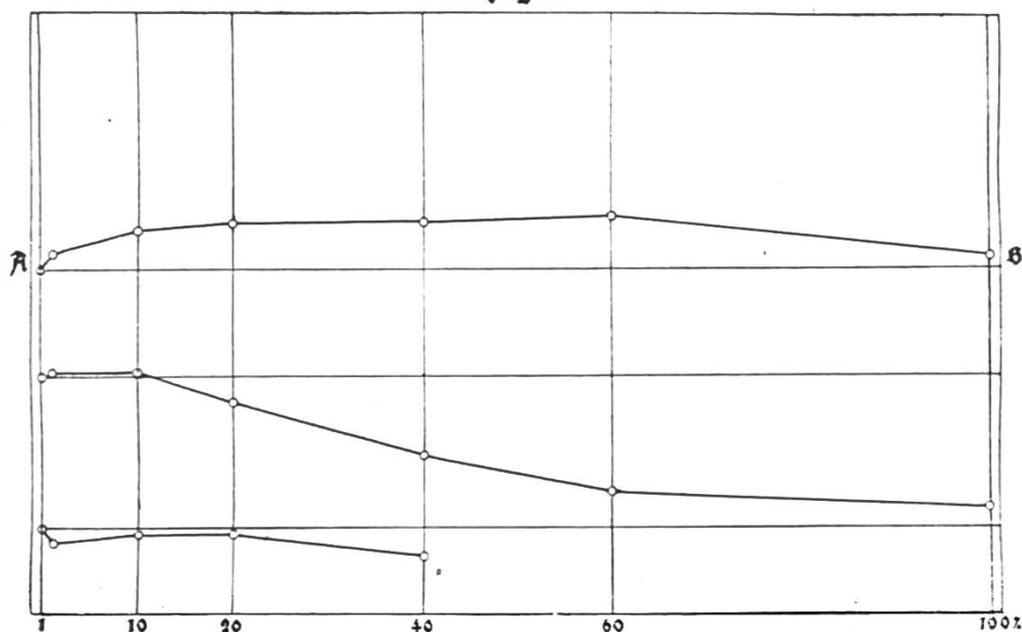
Au moyen de notre nouvelle méthode d'analyse nous pouvons déceler de la manière la plus sûre et la plus simple la moindre adjonction de cire de Carnauba à la cire d'abeille ainsi que le montre la courbe de la figure 1.

Cérésine.

La matière première dont on retire la cérésine est l'ozokérite ou cire terrestre. Cette ozokérite soumise à la raffination donne un produit blanc ou jaune, inodore qui possède des qualités analogues à celles de la cire. Avec la cire d'abeille elle fournit des mélanges

capables de détourner tout soupçon de falsification. Aujourd'hui encore il est très difficile, chimiquement parlant, de distinguer la paraffine de la cérésine.

Fig.2



La courbe de la figure 2 est totalement différente de celle de la cire de Carnauba et le tableau général de la courbe permet de distinguer très nettement les falsifications de la cire d'abeille avec la cérésine ainsi que celle avec les autres mélanges de cire.

(A suivre.)

Le traducteur : Dr E. R.

ÉLEVAGE DES REINES ABEILLES POUR USAGE COMMERCIAL OU PERSONNEL

(SUITE)

57° Que l'on observe attentivement les caractéristiques des abeilles que l'on possède. Quand on dit : « abeille italienne », on ne désigne pas un type d'abeille unique dans toute la péninsule, ni par l'apparence extérieure ni par le caractère.

58° La différence de couleur avait déjà été notée il y a près de 2000 ans par Virgile qui, en vers imagés, exaltait la splendeur de l'abeille cerclée d'or et comparait les noires à un crachat dans la poussière. Quoique n'ayant pas connaissance des fonctions des reines, qui alors, et jusqu'au XVII^{me} siècle, étaient prises pour mâles ou rois de l'essaim, il leur attribuait une certaine influence sur la pro-

duction de la colonie ; et il enseigna même un premier embryon de sélection, conseillant de tuer les reines foncées ou noires.

59° Il croyait les abeilles jaunes plus productives que les noires, mais en cela il n'était guidé que par le sens esthétique. En réalité, on trouve toujours des colonies différentes comme rapport, indépendamment de la couleur des abeilles. C'est donc à la production de la colonie et non à la couleur des abeilles qui la composent qu'il faudra attacher de l'importance dans le choix des reproducteurs.

60° Généralement, quand on fait de l'élevage pour son propre usage, et non pour le commerce, on peut se contenter des abeilles de sa localité qui, certainement sont le mieux acclimatées à sa région.

61° Que l'on fasse quelques mensurations sur un morceau de rayon naturel, construit entièrement par les abeilles elles-mêmes pour s'assurer que les cellules ont une largeur intérieure de paroi à paroi (et non d'angle à angle), supérieure à 5 mm., et l'on verra qu'à la grosseur de la cellule correspond la grosseur de l'abeille. L'opération est facile : on place un double décimètre sur un morceau de rayon naturel, sur une ligne horizontale de cellules ; on observe combien de cellules entières entrent dans un certain nombre de millimètres.

En divisant les millimètres par le nombre de cellules, on aura la largeur de chaque cellule de paroi à paroi et compris l'épaisseur des parois. En enlevant du quotient obtenu 0.110 mm. (deux-demi épaisseurs de parois) on obtiendra la longueur intérieure de la cellule.

62° Dans son manuel d'apiculture, Canestrini donne comme largeur extérieure des cellules d'ouvrières 5.116 mm. ; largeur intérieure 5.006 mm. Mais ce n'est pas là la dimension unique des cellules d'ouvrières de l'abeille italienne ; même c'est une des plus petites de ces dimensions.

63° L'agronome Emo Perucci faisait connaître dans l'*Apicoltore* de juillet 1914 que les cellules naturelles d'ouvrières des abeilles de Campo di Giove, province d'Aquila, mesurées par lui, lui donnaient une moyenne de 5.24201 mm., largeur intérieure, alors que celles d'un essaim de Sanvalentino d'Abbruzzo lui avaient donné 5.1063158 mm. Les cellules de mes essaims, mesurées à 28° de température ont en moyenne 5.4776 mm. à l'extérieur et 5.3676 à l'intérieur. Donc, comme je le disais, les abeilles de la péninsule ne sont pas toutes de la même grosseur.

64° Il est normal de croire qu'une grosse abeille est plus forte qu'une plus petite, et que (supposition confirmée par l'expérience)

sa langue est également plus longue, qui lui sert à atteindre des calices plus profonds, comme ceux de certaines variétés de trèfles. En outre, une abeille plus grosse a aussi une poche à miel de plus grande capacité, et peut aussi apporter à la ruche une plus lourde charge de nectar à chaque voyage. Et puis, elle est plus résistante et, par cela, plus énergique au travail.

65° Que l'on ne croie pas que ces différences sont tout à fait insignifiantes. La charge que rapporte une abeille est insignifiante aussi; mais c'est précisément avec ces charges insignifiantes de nectar aqueux (et c'est là un fait admirable, que se forment, des récoltes de tonnes de miel.

66° Autre chose encore : une famille de grosses abeilles donne de plus grosses reines et des bourdons plus robustes, ce qui a une efficacité en proportion sur l'abondance de la ponte.

Je voudrais donc encourager les apiculteurs italiens à vérifier ces dimensions sur leurs propres abeilles et à en faire connaître les résultats dans les périodiques d'apiculture.

67° Et à ce propos surgissent deux autres questions :

1. Les cellules des feuilles gaufrées fabriquées avec les machines américaines ou allemandes en usage en Italie sont-elles adaptées à l'abeille italienne, ou, pour mieux dire aux variétés les plus robustes de cette race ? Ou bien, étant trop étroites, sont-elles une cause de dégénérescence ? Ce doute fut abordé par G. Montagano, je crois, prenons un exemple :

68° Les feuilles gaufrées de ma machine Root donnent 5 cellules au pouce linéaire, soit 30 cellules sur 160 mm., qui ont donc le diamètre ou double apothème de 5.333 mm., correspondant à la largeur intérieure de 5.223 mm. Elles seraient donc plus étroites que les cellules de mes rayons naturels. Mais une chose qu'il ne faut pas perdre de vue est que la feuille gaufrée, au moment où les abeilles y travaillent, se dilate par la chaleur de la ruche. Par cette dilatation, le diamètre des cellules, mesuré sur mes feuilles gaufrées, n'est plus celui de la simple feuille gaufrée, mais s'élève à 5.4545 mm. pour le diamètre extérieur, et 5.3445 mm. pour l'intérieur. Et cette dilatation existe encore hors de la ruche, alors qu'à l'intérieur de la colonie elle s'élève encore d'un dixième de millimètre (un décimillimètre) par cellule.

(A suivre.)

Vincent Asprea.

ECHOS DE PARTOUT

Les futures expositions.

La Société cantonale des apiculteurs bernois s'est réunie à Thoune le 8 mai dernier. Elle a entendu, entre autres communications, un rapport de M. Masshardt, président du jury de l'exposition de Berne. M. Masshardt propose la simplification du règlement des expositions et du mode d'appréciation imposé aux experts. Il demande la suppression de la disposition qui oblige les apiculteurs à exposer plusieurs produits, par exemple du miel en rayon, du miel extrait et de la cire. Il propose aussi que les produits du miel et de la cire soient exclus des stands d'apiculture. Les Romands seront entièrement d'accord avec lui sur ce point : ils se souviennent d'avoir été mis en mauvaise posture à Berne, parce qu'ils n'exposaient ni leckerlis, ni chocolat au miel, ni cierges de cire. La société cantonale bernoise se mettra en rapport avec celles des autres cantons pour étudier les suggestions de M. Masshardt.

Apiculteurs, prenez garde !

Il est très désagréable de parler toujours des maladies des abeilles. Il semble, en effet, que la tâche principale de l'apiculteur consiste à soigner des abeilles malades. Il est à craindre d'autre part que les consommateurs insuffisamment renseignés, ne se méfient du miel provenant des ruches malades.

L'acariose est cependant si dangereuse que les apiculteurs ne seront jamais trop méfiants à l'égard de cette maladie. Nous croyons savoir que M. le Dr Morgenthaler publiera bientôt une étude à ce sujet ; en attendant, il est bon qu'on sache : 1. Que sauf de très rares exceptions, une colonie atteinte de l'acarapis est fatalement vouée à la destruction ; 2. Que la maladie peut exister pendant trois ou quatre ans sans être remarquée, les colonies atteintes constituant un danger permanent pour les ruchers voisins. 3. Que le meilleur moyen de se préserver est encore de ne *jamais* acheter d'abeilles hors d'un certain rayon, le transport au loin de colonies infectées sans qu'on le sache étant le moyen le plus commun de propagation.

L'acariose existe à notre insu dans beaucoup d'endroits ; elle a été constatée de nouveau dans les environs de Montreux où plusieurs colonies avaient été détruites en 1923 et 1924. Il est évident que la maladie a existé à l'état latent en 1925 et 1926. De même l'acarapis a été trouvé ce printemps à Bursins, pas très loin de Tartegnin, où sa présence fut constatée pour la première fois dans

le canton de Vaud. Le canton du Valais a dépensé 20,000 francs en 1926 pour lutter contre le fléau. Plus de 400 colonies ont été détruites sur 8000 environ que possède le canton, et l'acariose n'a pas disparu. En présence de ces faits décourageants, il est bon de répéter : apiculteurs, prenez garde !

Doit-on réunir les colonies trouvées orphelines au printemps ?

Dans l'*A. B. J.* d'avril, M. Dadant conseille de ne pas réunir les colonies trouvées orphelines au printemps. Il pense qu'il vaut mieux, si la population est suffisante pour prendre soin du couvain, lui donner une bonne reine. On évite ainsi d'avoir une ruche vide, et l'opération revient à peu près à une division faite de bonne heure. D'ailleurs, unir une colonie orpheline à une autre colonie faible ne donne pas un bon résultat, puisque la reine qui subsiste a été incapable de maintenir une population forte.

Pour nous, qui sommes constamment menacés de l'acariose et du noséma, il ne saurait être question de réunir une colonie faible à une forte. La réunion de deux colonies est presque toujours une faute.

Noséma, l'Italie à l'avant-garde.

Plus exactement, ce n'est pas de l'Italie, mais de la province italienne de Bolzano, qu'il s'agit. Le préfet de cette province a signé une ordonnance concernant le noséma et rendant obligatoire la déclaration de toute ruche suspecte de cette maladie. Le podestat fera examiner les abeilles par la station apicole de Lana, et s'il s'agit bien du noséma, les colonies seront détruites et les ruches désinfectées à l'eau de soude. Les colonies peu atteintes seront nourries au sirop contenant du sel de Glauber et du sel de cuisine. Il est interdit de vendre ou de transporter dans une localité indemne des abeilles ou des rayons infectés.

La Suisse allemande suit.

Le comité de la Société des amis des abeilles invite les inspecteurs cantonaux de ruchers à informer le chef de l'office d'échange des essaims de tous les cas d'acariose et de noséma parvenus à leur connaissance. On espère ainsi parvenir à empêcher le transport des colonies contaminées.

Encore un ennemi des abeilles.

A la vérité, ce n'est pas un nouvel ennemi, car il existe depuis le cinquième jour de la création ; mais c'est la première fois qu'il est signalé comme tel. Nous parlons de l'hirondelle.

Le recteur P. Heller raconte, dans la *Leipziger Bienen Zeitung*, qu'il a observé que ces oiseaux, au temps où ils élèvent leurs petits, ont une prédilection marquée pour ses abeilles. Il les a vus faire la navette entre le rucher et leur nid, et il a entendu le bruit caractéristique produit par le bec se refermant sur la proie. Une fois les petits sortis du nid, il a vu les parents continuant à les nourrir de butineuses rentrant à la ruche.

M. Heller ne s'explique pas comment les oiseaux ne meurent pas des piqûres ; mais il est persuadé que les mâles ne sont pas leurs seules victimes, car il a vu les hirondelles saisir des abeilles alors qu'aucun faux-bourdon n'était au vol.

J. Magnenat.

DE BELLES ET NOMBREUSES SECTIONS

Les Anglais et les Américains apprécient le miel en rayons à sa juste valeur. Aussi en consomment-ils des grandes quantités, même en voyage à l'étranger. Cette substantielle nourriture leur est très favorable car ils sont forts et vigoureux. Dans l'intention de satisfaire leur riche clientèle étrangère, les palaces, les dancings, les fines maisons d'alimentation et les salons de thé en réclament constamment. La vente est donc assurée dans ces somptueux établissements et dans la clientèle bourgeoise. Comme excellente propagande, le devoir de l'apiculteur est donc de produire — tout au moins une partie de sa récolte — dans la forme appréciée de l'opulente clientèle.

Faute d'une méthode pratique, la plupart des apiculteurs considèrent ce genre de production comme peu lucrative. Aussi, quoique très facile et payante, cette culture est très négligée. Cette négligence est à mon avis fort regrettable car le miel en rayons, *plait, attire et retient le consommateur*. Il fait également très bonne figure sur une table luxueuse et dans une exposition où il est la convoitise des visiteurs. D'un autre côté, le miel en gâteaux se prête très difficilement à la fraude et de ce fait inspire confiance à l'acheteur. En rayons, il conserve *intégralement* son arôme ou son cru local, toutes ses vertus *alimentaires, hygiéniques* et surtout ses *précieuses vitamines indispensables à notre santé*. Scientifiquement, les vitamines sont encore mal connues ; mais expérimentalement on sait qu'un être privé de vitamines périclite et meurt. Le miel est un des rares aliments qui restaure simultanément le corps et l'âme de la vie à un très haut degré. Une cuiller de miel — fraîchement coulé de sa brèche éventrée — pris à la fin du repas *facilite la digestion*,

réchauffe le corps, tonifie l'intestin, entretient les cellules de la vie et prévient la vieillesse. Voilà des faits que personne ne niera, que tout le monde devrait connaître et appliquer journellement.

Lorsqu'on désire produire du miel en rayons d'une façon sûre et correcte, il faut donner la préférence à l'*abeille carniolienne* qui est *très douce, très mellifère* et qui donne à ses rayons une *operculation claire* ; puis aux *essaïms naturels primaires forts et précoces*¹ qui sont dans les dix premiers jours de leur installation fiévreusement *ciriers* et *mellifères*. Par leur nature ils répondent à tous les désirs de cette spécialité et sont à recommander de partout.

Cette réserve faite, les fortes colonies ramenées à l'état d'essaïms possèdent la *précocité* et la *force* que veut leur accorder l'apiculteur. Organisées comme ci-dessous, elles répondent suffisamment bien à la culture en grand du miel en rayons.

Aux premiers symptômes de la grande miellée, choisir des colonies *surpeuplées* avec jeunes mères de l'année même pour la miellée d'automne, et des jeunes mères d'automne pour la miellée de printemps. Car en général, les colonies munies de *jeunes reines*, de *nouvelles cires* au cantonnement et *ramenées à l'état d'essaïm* sont peu portées à l'émigration tout en conservant une *superactivité* absolue au travail d'emmagasinement et cirier.

Dans une ruchette 8 cadres, transférer la population entière et la reine de chaque colonie choisie, avec 2, 3, 4 cadres contenant *couvain de tout âge, miel et pollen*. Garnir les vides de la ruchette par des rayons de cire gaufrée de très bonne qualité. Les cadres à couvain ont surtout pour but de retenir la mère et sa ponte au cantonnement et de prévenir la présence du pollen dans le miel de surplus, où il serait très désagréable à consommer et nuirait à sa qualité.

Placer ce transfert sur le plateau de la souche démontée, et poser le magasin à sections de suite et plus correctement le lendemain et même le surlendemain si la miellée était encore peu abondante. Tenir le tout très chaudement.

Quelques sections bâties et conservées de l'année précédente seront une bonne amorce à la prompt occupation du magasin par les ouvrières emmagasineuses. Dans ce but on a recommandé un sirop parfumé à l'essence de lavande ou aux clous de girofle. Selon mon expérience, quelques cuillerées d'un sirop simple versées sur les sections produit le même effet et à meilleur marché.

¹ Les essaïms primaires de chant, forts et précoces, conviennent également bien.

On peut économiquement remplacer le casier à sections par une hausse demi cadres bas, garnie de *brèches neuves* ou de cire gaufrée très fine à grandes cellules. Les rayons à grandes cellules fournissent à l'operculation un produit plus apparent sans contrarier l'instinct des abeilles qui sont naturellement portées à loger leur surplus en grands alvéoles.

La production en demi cadres est très facile et très abondante, mais elle a sur le marché une moins value commerciale qui est secondaire pour l'amateur qui consomme ses produits ou les détaille dans son entourage.

Dans l'intention d'accélérer la rapide occupation et le travail de la hausse par les abeilles, on y placera au milieu — au moins un demi cadre bâti que l'on pourra d'ailleurs enlever et remplacer par un demi cadre amorcé dès que le travail d'emménagement est bien entraîné. Ce petit subterfuge a son importance dans le rendement. Il ne faut donc pas le négliger. Il permet aussi la production mixte du miel extrait et du miel en rayon.

Les cadres supplémentaires nus d'abeilles provenant de la souche supprimée serviront aux besoins de l'apier.

Une colonie ainsi organisée n'essaiera pas ou peu et sera excessivement laborieuse à l'édification des rayons et à la récolte du nectar. Elle possède tous les éléments au prompt travail des sections. En miellée normale elle fournira — en une douzaine de jours — 20 kgs de miel en rayons, qu'il faut enlever dès son operculation, si non, sa beauté et sa valeur commerciale en souffriraient.

Les sections inachevées sont sans valeur commerciale ; mais, passées à l'extracteur et conservées comme amorces pour l'année suivante, elles acquièrent une grosse plus-value. Car un magasin à sections garni de *brèches propres* se remplit aussi vite qu'un magasin bâti d'extraction, et sa valeur commerciale est double.

Si par exception la colonie mise en œuvre essaimait naturellement, le mal serait nul. L'essaim naturel récolté et enriché comme ci-dessus, prendrait la place de sa souche et recevrait son casier à sections y compris les abeilles qui l'occupent.

La souche déplacée fournirait — après fécondation de sa nouvelle mère — une nouvelle unité pleine d'avenir. Repeuplée artificiellement, elle peut constituer des nucléi de grande valeur ou fournir des alvéoles maternels très propres au renouvellement — par greffage — des mères caduques de l'apier.

Une méthode permet d'utiliser tous les genres de ruches et même le vulgaire panier si méprisé en ce moment. Pour appliquer

mon système à une ruche commune, il suffira d'en extraire — par tapotement — un fort essaim et d'organiser ce dernier comme ci-dessus ; c'est-à-dire dans une *ruchette avec couvain, provisions et magasin amorcé*.

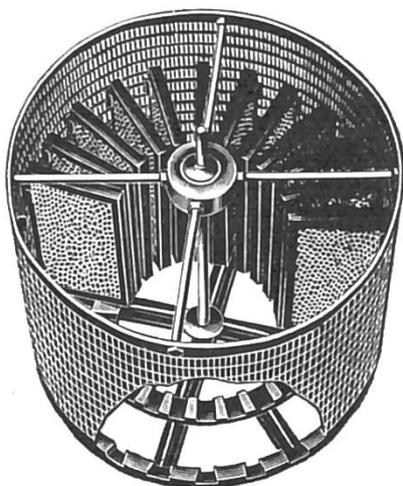
La souche peut être conservée comme unité nouvelle ou bien réunie — par superposition — à une autre colonie et lui servira de calotte magasin. En ce sens, il y aura alliance de la production du miel en rayons et du miel extrait.

Le cas échéant, la souche permutée avec une forte colonie, repeuplée de ce fait continuera l'élevage maternel et sera — à partir du treizième jour de l'opération — susceptible de donner plusieurs essaims naturels. De tels essaims bien soignés seront la gloire de l'année suivante. Encore ici le *croît* et la production du miel en rayons seront jumelés et fourniront d'excellents résultats.

L'art de produire de belles et nombreuses sections consiste à garnir chaque section de *brèche vierge*, d'opérer sur de forts essaims et dès le début de la grande miellée de sainfoin ou de lavande.

Bourgeois.

EXTRACTEUR RADIAL BŒSCH



Cet extracteur ressemble extérieurement à n'importe quel autre extracteur. C'est à l'intérieur que se trouve le perfectionnement introduit par M. Boesch. Tout extracteur d'ancien système qui mesure à l'intérieur 62 cm. peut recevoir la « cage Boesch » telle que la représente le cliché.

Cette age est ronde, toute en aluminium. Elle reste donc propre et résiste à la rouille. L'enveloppe est consolidée à son sommet par quatre bras. Au bas, on aperçoit sur le cliché les encoches destinées à recevoir et assujettir les rayons à extraire. Cette partie inférieure est en fonte d'aluminium, assez forte pour supporter les plus fortes charges. Les rayons sont simplement posés à leur emplacement sans qu'il soit besoin de manipulations pour les fixer.

Pour les rayons du corps de ruche, il faudrait naturellement remettre l'ancienne cage, celle qui fait l'objet de cet article n'étant destinée qu'aux rayons de hausse. Il est facile de comprendre que

pour les rayons entiers, la cage devrait avoir un diamètre double, ce qui ferait de l'extracteur un monstre, tel qu'on en a vu, difficiles à transporter et à loger.

Il paraît qu'en cinq minutes, on extrait complètement et proprement 24 rayons et des deux côtés à la fois.

La cage tourne sur roulements à billes, la rotation en est considérablement facilitée. La mise en mouvement doit être faite lentement, mais dès les premiers tours le miel se dégage des cellules et le poids des 24 rayons en est allégé d'autant.

Le prix de la cage est de fr. 98.— pour les rayons Dadant-Type et Dadant-Blatt. L'extracteur complet coûte fr. 215.— pour les dits rayons. — Pour renseignements et commandes, s'adresser à M. Chr. Boesch, à Märstetten.

CIRE (extraction).

Voici un autre procédé pour la fonte de la cire au moyen du sac.

Je me sers depuis quarante ans du procédé du sac, qui me donne toute satisfaction.

Je passe tous mes vieux rayons au cérificateur solaire ; puis les déchets sont mis dans un sac de grosse toile (sac à ciment). Celui-ci est posé dans une grande marmite dans laquelle j'ai mis un fond en planche, puis un autre pour couvrir le sac. Je fais chauffer jusqu'à ce que je trouve que la cire soit fondue ; j'arrête le feu puis je charge avec des poids, la cire monte à la surface et il est facile de la recueillir.

Je passe cette cire obtenue au cérificateur solaire qui finit de l'épurer. Si je constate qu'il en reste dans les déchets, je recommence l'opération jusqu'à entière extraction.

Marc Courvoisier.

CIRE D'ABEILLES

Les articles de MM. E. Elser, Alin Caillas et Bretagne sont pleins de renseignements excellents. La cire est une matière précieuse dont aucune parcelle ne devrait être perdue par la négligence de l'apiculteur. Le renouvellement des cadres devrait être plus actif et plus régulier. De vieux praticiens sont surpris de voir des débutants obtenir de très beaux résultats alors que leurs colonies sont moins belles ou périssent. Ne serait-ce point que le débutant a du matériel neuf et le vétérinaire de trop vieux rayons ? D'autre part ne laissez

jamais dans quelque endroit des rayons rejetés. La teigne les détruit et vous contribuez à propager cette mauvaise engeance.

Il nous souvient d'une remarque de feu Ch. Vielle-Schild dans une démonstration au rucher, en nettoyant un cadre de quelques constructions parasites : « Soignons ces débris, c'est une petite récolte et la cire pourrait être la seule, si l'année est mauvaise. » On ne sait pas assez que les drêches sorties de l'extracteur solaire contiennent encore 20 à 25 % de leur poids de cire pure. Il est intéressant de retirer 1 kg. à 1 $\frac{1}{4}$ kg. de belle cire de 5 kg. de débris que trop souvent l'on jette. Il vaut aussi la peine de songer que nous importons de la cire pour une valeur élevée et que si l'apiculteur ne veut pas se réserver la cire contenue dans les drêches, il peut les vendre à un prix appréciable. En faisant cela, il soignera ses intérêts immédiats et contribuera à diminuer la sortie d'argent du pays. Ne rien perdre est maintenant, en apiculture — et ailleurs, adage à recueillir.

L'établissement d'apiculture Ch. Jaquier, à Bussigny, se charge de l'achat ou la refonte des résidus provenant de cérificateurs solaires. (Voir aux annonces.)

A. G.

LA FÉDÉRATION VALAISANNE A ST-GINGOLPH

Beaucoup de nos amis apiculteurs, que la peur de la distance a retenus chez eux jeudi dernier, regretteront de n'avoir pas profité d'une occasion spéciale de visiter ce joli pays qu'est Saint-Gingolph et d'avoir manqué une fort remarquable séance de discussion apicole et une très agréable sortie avec de gentils collègues.

Le temps brumeux et frais du matin s'est peu à peu éclairci, découvrant les flancs boisés du Grammont d'où vient la Morge, torrent frontière depuis 1569.

Prairies plantureuses, jardins ombreux, terres travaillées avec goût, sites variés et pittoresques, hôtels somptueux et bien tenus ayant chacun un cachet d'art et d'agrément qui fait sa spécialité, population active qui ne forme qu'une famille de cœur et de fait sous deux administrations de nationalités distinctes, tout fait de Saint-Gingolph un coin qu'il faut voir, où l'on est bien accueilli.

Ainsi reçue dans la superbe salle du Château, qui paraît tout neuf malgré qu'il remonte à 1588 sauf erreur, la Fédération valaisanne des apiculteurs a tenu son assemblée annuelle sous la présidence de M. Heyraud. M. le Dr Hans Leuzinger, directeur du service d'entomologie appliquée à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf et notre autorité compétente pour ce qui concerne les mesures à prendre

contre les maladies des abeilles, M. Magnenat, du Comité de la Romandé ont tenu à nous apporter leur précieux concours ; ils nous ont honorés de leur présence.

L'acariose et une modification dans l'organisation de la Société occupent l'assemblée de 60 à 70 participants.

Obligé de résumer, disons que dans le but de trouver une application rationnelle de la mise à ban de tout le Valais selon décret du 6 mai courant, M. le Dr Leuzinger, avec le concours de Messieurs les inspecteurs des ruchers, délimitera des zones selon les degrés d'infection et les dangers de contamination : la destruction sera immédiate s'il se découvre un foyer de maladie dans un rayon non contaminé jusqu'ici ; on attendra la fin de la récolte s'il s'agit d'une région fortement atteinte où il serait désastreux de détruire les ruchers si les apiculteurs ne peuvent compter d'être convenablement indemnisés.

Une assurance contre l'acariose, à l'instar de celle qui existe contre la loque, est aussi envisagée sur les normes d'un barème de M. Rithner. Les modalités en seront discutées dans une séance commune qui se tiendra prochainement à Martigny entre le comité actuel et les neuf présidents de sections, qui formeront le futur Comité de la Fédération. Là également on arrêtera le texte des nouveaux statuts, qui seront soumis définitivement à la prochaine assemblée.

N'oublions pas les rapports.

M. Heyraud souligne les progrès réjouissants de la Société : malgré le ralentissement provoqué par la guerre et les déboires causés par les maladies des abeilles, le nombre des sociétaires a passé de 180 en 1914 à 400 actuellement, possédant près de 4000 ruches. Selon le recensement, il y en a encore bien autant qui appartiennent à des non sociétaires. Pourtant, chaque apiculteur, qu'il soit simple amateur ou vrai professionnel, a tort de rester en dehors de la société et de manquer aux réunions, car le contact avec les meilleurs praticiens instruit tout autant que la lecture des auteurs ; on s'entr'aide dans la lutte contre les difficultés, on s'encourage dans les déceptions, on travaille ensemble avec plus de fruit.

M. Ch^s-L^s Lorétan lit les comptes. Tenus d'une façon très soignée, — nous pouvons en parler — ils accusent une intéressante réserve en carnet d'épargne, malgré que la pluie du 12 juin dernier ait dissous une bonne partie des économies accumulées les années précédentes par une administration sagement réglée. Félicitons-en notre caissier. Il faut exiger qu'il reste à son poste, avec son exactitude, son tact parfait, sa crâne humeur, son aimable jovialité.

M. Heyraud signale avec à propos le cinquantenaire de M. Henri Gay, de Bramois, comme fondateur et membre du comité de notre Société. La proposition de décerner la présidence d'honneur et d'offrir à l'heureux jubilaire une coupe en souvenir de ses précieux et fidèles services, soulève les applaudissements de l'assemblée.

Au banquet, sur la terrasse de l'Hôtel des Postes d'où la vue embrasse le lac et ses rives, M. Chaperon, président de Saint-Gingolph nous a littéralement gâtés. Sont encore venus nous apporter leurs sympathies M. le vice-président et — je voudrais avoir son nom — un municipal de la partie française du village. Toasts et chants, anecdotes amusantes et répliques caustiques, échanges d'amitiés réciproques se succèdent sans interruption sous la baguette magique de M. Lorétan, jusqu'à la brève visite des ruchers, tenus proprement et avec goût, de MM. Berguerand et Bonnoz.

Le temps fut jugé trop court à déguster les « bonnes gouttes » des souterrains de l'Hôtel de France et de l'Hôtel Bellevue, puisque M. Duchoud-Brousaz trouva moyen de nous caler de soleil en bouteilles pour la traversée jusqu'à Montreux. Bercés calmement comme nous étions sur les rides bleu sombre de l'onde fuyante, si la bise n'avait mis quelque anche métallique au gosier, comme seraient sorties aisées et sonores les vieilles romances des idylles vécues ou rêvées...

Mais nous voici déjà à Territet. Nos amis vaudois sont là, qui nous attendent : M. Leser, président de la Section des Alpes, M. Péclard, inspecteur des ruchers, M. Magnenat, inspecteur cantonal et membre du Comité de la Romande, et plusieurs autres... Par leurs soins, le funiculaire nous véhicule jusqu'au rucher de M. Fankhauser, dans un site ravissant, au-dessus de l'agglomération de Montreux ; là les bancs des ruches s'étagent, — des nez curieux encadrés de verdure — sur des bandes de sol étroites comme les vignes de Clavoz. Sur ce coteau, où le soleil doit être tropical, se trouvent encore des caveaux mystérieux où quelque fée diligente prépare des liqueurs exquis : délicieuses, ces bouteilles du cru qui rivalisent avec les bonnes marques valaisannes. Combien y ont passé ! car chacun se sentait si dispos qu'il enjambait par enchantement plusieurs marches en descendant l'escalier.

Nous prenons congé de nos généreux amis pour rentrer dans nos pénates, nous promettant bien de ne jamais manquer à nos réunions d'apiculteurs et de dire à tous combien ces journées sont agréables et utiles.

Evolène, le 15 mai 1927.

A. M.

ARRÊTÉ

du 29 avril 1927,

concernant les mesures à prendre pour combattre l'acariose des abeilles.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS,

Vu l'importance des dommages causés à l'apiculture par l'acariose des abeilles ;

Vu les arrêtés fédéraux du 3 décembre 1909 et du 18 avril 1923 mettant l'acariose des abeilles au nombre des maladies contagieuses, pour lesquelles est applicable la loi fédérale sur les épizooties ;

Vu la décision de l'Office vétérinaire fédéral du 23 avril 1923 sur la matière ;

Vu les arrêtés cantonaux du 16 juin 1923 et du 15 juillet 1926 sur la lutte contre l'acariose des abeilles ;

Entendu le préavis des inspecteurs des ruchers et les sociétés d'apiculture ;

Sur la proposition du Département de l'Intérieur,

Arrête :

Article premier. — Pour empêcher la propagation d'acariose des abeilles, tout le territoire du canton est mis à ban.

Art. 2. — Il est interdit d'introduire, de changer d'emplacement les colonies, essaims, ruches ou ruchers sans une autorisation écrite de la Station cantonale d'entomologie appliquée à Châteauneuf.

Cette autorisation n'est accordée qu'après un examen microscopique effectué aux frais du demandeur.

Art. 3. — Il est interdit de vendre, acheter, prêter, donner ou déplacer des colonies, essaims ou ruches d'un rucher à l'autre.

Art. 4. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront punies d'amendes de 10 à 500 fr., à prononcer par le Département de l'Intérieur, sauf recours dans les 20 jours au Conseil d'Etat.

Art. 5. — Les inspecteurs des ruchers et leurs délégués, les agents de la police cantonale et ceux de la police communale sont qualifiés pour dénoncer les contrevenants.

Art. 6. — L'arrêté du 15 juillet 1926 sur la matière est abrogé.

Art. 7. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le 29 avril 1927, pour être inséré au Bulletin officiel et publié dans toutes les communes du canton le dimanche 8 mai 1927.

Le Président du Conseil d'Etat :

J. KUNTSCHEN.

Le Chancelier d'Etat :

R. de PREUX.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération vaudoise d'apiculture.

L'assemblée générale de la Fédération vaudoise d'apiculture aura lieu le dimanche 10 juillet à Mont sur Rolle. Le programme de cette manifestation figurera dans le *Bulletin* de juillet — *Apiculteurs vaudois*, réservez ce dimanche : 10 juillet.

CONCOURS DE LÈVE-RUCHE. — Le comité rappelle le concours de lève-ruche ou de tout autre dispositif permettant le nettoyage facile du plateau. Les concurrents devront faire parvenir leurs appareils avant le 20 juin à M. Porchet, instituteur à Vevey, et en même temps aviser le président, M. Piot, à Pailly.

COTISATION. — La cotisation de 0.20 centimes par membre, votée par l'assemblée des délégués de février, est à expédier sans retard au caissier M. Fankhauser, Territet.

* * *

Section d'Apiculture de Lausanne.

La séance ordinaire d'été aura lieu à Savigny le dimanche 3 juillet prochain, à 15 heures.

Ordre du jour : Opérations statutaires ; réception de nouveaux sociétaires ; budget ; causerie sur des sujets d'actualité ; visite de ruchers.

Tous les sociétaires et apiculteurs sont cordialement invités.

La société organise un contrôle des miels, indispensable pour assurer la vente. Inscriptions auprès du président avant le 25 juin, A. Grandchamp, Les Fauconnières, Lausanne.

* * *

Côte Neuchâteloise.

Assemblée le dimanche 19 juin à 14 h. ½ au Landeron ; rendez-vous au Buffet de la Gare. Ordre du jour : 1. Procès-verbal. 2. Admissions. 3. Visite de ruches. 4. Nouvelles des ruchers et divers.

Notre assemblée du 15 mai, à Bevaix, a été particulièrement bien réussie, grâce à l'accueil chaleureux de nos amis de la Béroche. Nombreuse, animée par des discussions intéressantes, elle laisse à tous un lumineux souvenir. Il dépend de vous que l'assemblée du Landeron soit aussi fructueuse.

Le Comité.

* * *

Montagnes Neuchâteloises.

La section est convoquée pour une réunion pratique le 19 juin à 14 h. 30 à La Sagne-Crêt (Combeta), aux ruchers de MM. Pierre Gentil et Frédéric Jaquet. En cas de mauvais temps, séance dans un local du voisinage.

Le Comité.

* * *

Section du Jura-Nord.

Les inscriptions pour le contrôle du miel en 1927 seront reçues, pour la première récolte, jusqu'au jeudi 30 juin ; pour la deuxième récolte jusqu'au mercredi 31 août, par le secrétaire-caissier, M. M. Gisiger, à Berlincourt. La finance d'inscription est de 2 fr. par contrôle. Un mandat-postal avec l'adresse exacte de l'expédition suffira.

Le Comité.

* * *

Pied-du-Chasseral.

Assemblée ordinaire le dimanche 12 juin, à 14 heures, à la ruche « Pied du Chasseral », installée au rucher de notre caissier, M. L.-A. Giauque, à Prêles.

Sociétaires! Par votre présence, témoignez de l'intérêt que vous devez à votre ruche. Le Comité.

Echo de l'assemblée du 24 avril à Bienne,
rucher de M. Paul Clémence.

Par cet après-midi, le vent assez froid ne permettait pas de faire de longues visites. Nous commençons par le rucher pavillon de 15 ruches D.-B. à bâtisses chaudes (système suisse). A noter que ce rucher, primitivement un poulailler, a été transformé par son propriétaire, ainsi que la fabrication des ruches doubles isolées. Pour un débutant, nous pouvons féliciter M. Clémence pour son zèle en apiculture. Actuellement en possession de 48 ruches en trois ans, c'est un record! Aussi souhaitons lui bidons pleins en 1927.

Le rucher a été peuplé l'année dernière par des essaims, aussi les ruches sont plutôt faibles; il reste encore beaucoup de rayons à bâtir; hivernage excellent, beaux cadres de couvain, provisions en baisse.

Une visite aux ruches isolées provenant d'un achat dans le vallon, nous fait constater de belles colonies prêtes pour la récolte.

Une innovation qui a bien intéressé les participants est une ruche en paille avec tous les rayons mobiles; il suffit de soulever la ruche et tous les cadres restent fixés en plateau par le porte-rayon; ces derniers s'enlèvent séparément en dévissant d'un demi-tour un écrou.

A part le rucher que nous venons de visiter, M. Clémence possède encore autant de ruches aux Breuleux que le temps ne lui a pas permis d'inspecter. Après les abeilles, nous avons aussi admiré un élevage naturel, en grande volière, de perruches et de canaris qui font très bon ménage en voyant les nids s'entasser dans les branchages.

Au nom de tous, bien des remerciements à M. Clémence pour sa chaleureuse réception.

Sous la présidence de M. Huguelet, président, l'assemblée administrative qui suivit au café Merkur fut des plus animée. Après liquidation des affaires courantes: lecture du protocole, passation des comptes présentés par MM. Rufenach et Mathey, vérificateurs; admissions et démissions; le président nous recommande d'assister à la réunion de la Romande, à Moûtier.

Etat nominatif de la société: 66 membres. Si nous enregistrons avec satisfaction de nouveaux membres, nous avons aussi des démissions qui pour la plupart sont dues à un oubli de retirer les cartes-remboursement. A l'avenir, à ces membres, un peu insoucians, nous nous permettrons de leur adresser une lettre en les avisant si c'est vraiment leur intention de quitter la société. N. P.

* * *

Société d'apiculture de la Gruyère.

Assemblée générale du 10 avril à l'hôtel Terminus, à Bulle.

Ce fut une jolie assemblée où 50 membres étaient présents.

Tout d'abord lecture du protocole. Rapport du président sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé et pour terminer: reddition des comptes. Dans les propositions diverses, notons en passant la décision de l'assemblée pour l'achat d'un extracteur dans le but de le

mettre à la disposition des membres qui n'en ont pas ; ceci à titre d'essai, si par la suite cette acquisition se révèle pratique, la société en procurera un pour chaque contrée importante. L'assemblée décide ensuite que le contrôle du miel sera obligatoire pour tout celui qui sera vendu par l'intermédiaire de la société. Arrivé au renouvellement du comité, celui, sortant de charge est réélu pour une nouvelle période de deux ans.

Finalement M. Paris, vice-président, est désigné pour recevoir de la part des sociétaires les offres et demandes de ruches, essaims, matériel, etc. Prière donc à ceux qui auraient des essaims à vendre de s'annoncer au vice-président.

L'assemblée décide que la course traditionnelle du 1^{er} août se fera cette année à Bellegarde.

Les visites de ruchers se feront comme par le passé et seront annoncées dans les journaux locaux.

La séance est levée à 15 h. 30 et la parole est donnée à M. Borgeaud, l'aimable conférencier du jour. Son sujet est « Les abeilles et l'agriculture ». M. Borgeaud qui est un maître en apiculture, nous tint pendant une heure sous le charme de sa parole. Sa conférence fut pour beaucoup d'entre nous une révélation ; nous regrettons vivement que bon nombre d'agriculteurs ont manqué la causerie car ils ont perdu une belle occasion de s'instruire. Aussi M. Borgeaud fut-il chaleureusement applaudi et notre dévoué président le remercia sincèrement pour son magnifique exposé, en formulant l'espoir que nous aurons le plaisir de l'entendre plus souvent à l'avenir.

NOUVELLES DES RUCHERS

Georges Schmid, La Rançonnière (Col des Roches), le 8 avril 1927.
— L'hivernage doit s'être fait dans de bonnes conditions. Très peu de mortalité sur les plateaux durant l'hiver. Toutes les colonies ont fait leur première sortie le 28 février, même une ruchette de quatre demi-cadres. Les premiers apports de pollen ont eu lieu le 16 mars ; jusqu'à ce jour le mauvais temps empêche de faire la première visite.

* * *

M. Gisiger, Berlincourt, le 18 avril 1927. — La marche du rucher ne fut pas brillante l'an passé : 4 kg. de miel récoltés en moyenne contre 20 kg. de sucre distribués au cours de la saison ! (Veinard ! l'épicier du coin, ne manquerait de s'écrier M. Ruffi, s'il était encore des nôtres), tel est le bilan de 1926, sans compter une forte dépopulation des colonies en juillet et août. Je ne sais trop à quoi attribuer ces pertes de butineuses ? peut-être à quelque plante à exsudations vénéneuses, ou pièges ?

Malgré tous les soins reçus, les populations n'étaient pas fortes pour affronter l'hiver. Composées seulement de jeunes, elles se sont très bien comportées et ont très peu diminué aussi bien en vivres qu'en population. Mais voici revenu, Monsieur Printemps avec sa cohorte habituelle : pluie, neige, vents froids, et pour peu que les nuits s'éclaircissent, gelée ; tel est jusqu'à maintenant son bilan. Pour peu que cela dure, les colonies seront en retard pour affronter la première période de fleurs. Je n'ai encore pas revu les colonies à fond à cause du temps toujours froid causé par la neige qui est accumulée sur les montagnes. Souhaitons toutefois un très prochain revirement des choses vers le mieux et à tous nos collègues manque de bidons pour loger la récolte fabuleuse de 1927 !

* * *

H. Pochon, Denezey, le 4 mai 1927. — Parti cet automne avec quinze ruchées après deux réunions de colonies faibles, je me retrouve au printemps avec le même nombre, mais il me semble qu'un essaim mis dans une ruche en paille donne des signes d'orphelinage ; il y a même un jour du pillage. Le lendemain visite, puis broissage de la faible population qui reste ; pas trace de couvain.

J'ai constaté le premier apport de pollen le 4 mars.

Impatience de voir arriver quelques beaux jours ; enfin les voici dans la seconde décade d'avril ; grande activité au rucher ; les chatons



Rucher de M. Frey-Friez, à Boncourt.

de noisetiers et de saules-marsaults, les arabettes sont très visités, car la saison est en retard. Enfin Pâques ouvre une série magnifique, coupée de quelques jours froids et pluvieux.

Maintenant nous avons un temps splendide ; il semble que la nature est en fête, tout est fleuri, dents de lion, cerisiers, pruniers, poiriers, tout est or et argent.

Seulement il y a un mais, ce qui arrive souvent, les hannetons ont commencé leurs sarabandes effrénées et leur quantité est telle qu'il se pourrait qu'il ne restât plus beaucoup sur la table pour nos butineuses diligentes.

Peu de pertes de colonies dans le voisinage immédiat et c'est pour la plupart la faute des propriétaires qui n'ont pas fait la dépense nécessaire à temps.

Les ruchées ne sont pas fortes et sont en retard ; j'incline à croire que la place leur a manqué à quelques-unes, la consommation ayant été plutôt faible ; nous avons cependant placé trois hausses le 2 mai et une aujourd'hui 4 mai.

Chers collègues apiculteurs, avez-vous fait comme moi une provision de bidons avec l'espoir d'une brillante récolte annoncée par notre aimable rédacteur dans le dernier *Bulletin* ?

En réalité l'homme vit d'espérances, pas toujours réalisées, mais qui font trouver la vie bonne.

* * *

A. Grobet-Magnenat. Prilly, 12 mai 1927. — Le printemps qui s'est fait attendre n'a pas été, somme toute, trop mauvais pour nos amies. La régularité de la température hivernale n'a permis que fort peu de sorties, ce qui s'est traduit par une consommation réduite, car outre la mortalité infime nous avons constaté des provisions à peu près intactes à la première visite. La quantité et l'aspect du couvain laissait à désirer ; jusqu'à Pâques il y en avait très peu même chez les colonies très fortes et de plus disséminé de façon anormale dans chaque ruche ; pas de belles plaques compactes qui font plaisir à l'œil. On aurait pu croire à la dégénérescence de toutes les reines. — Dès la vingtaine d'avril changement à vue ; le couvain a augmenté avec rapidité aux premiers apports de nectar et grâce aux nuits chaudes si bien que le 3 mai il fallait poser quelques hausses pour contenir les populations grandissantes. La pose de la hausse n'a pas paré à l'essaimage d'une des meilleures colonies, laquelle a donné les sources de nectar et les pillardes, engeance maudite, font leur apparition ; attention aux nuclei ! Jusqu'à maintenant tout va bien et si... à la floraison de l'esparcette nous avons une semaine ou deux semblables à fin d'avril et commencement de mai, bien des efforts auront récompense méritée ; nous le souhaitons à chacun.

Prilly, 12 mai 1927.

A. Grobet-Magnenat.

P.-S. — Le pollen a manqué ce printemps dans plusieurs colonies à tel point que leur développement s'est trouvé entravé, mais maintenant il y a surabondance de cette denrée, certaines ruches en possèdent 2-3 cadres complets.

DONS REÇUS

Bibliothèque : R. Martig, Chevilly, 2 fr. — M. Monachon, Martherenges, 2 fr.

Nos meilleurs remerciements.

Schumacher.

Offres et Demandes

EXTRACTEUR, occasion, demandé.
Case postale 133, Yverdon.

A VENDRE
6 belles colonies à choix sur 10, D.-T.
E. Pidoux, La Chaux, Cossonay.

Faute d'emploi, 6 ruches D.-B. pour pavillon. Non peuplées. S'adr. Gall, Tournelles 9, Chaux-de-Fonds.

Nouveau

Chasse-abeilles,

reconnu dans le monde entier
comme étant le meilleur, prix 70 ct.

S'adr. à M. R. HEYRAUD,
apiculteur, St-Maurice.

OUTILLAGE & MATÉRIEL

pour l'apiculture

DENTAN & DUMUID, Fils

Agence Horticole de Chauderon

Tél. 5205 LAUSANNE Tél. 5205

A VENDRE environ 10 ruches D.B., ainsi qu'un extracteur.
Le tout à l'état de neuf.

S'adresser à A. TARDY, Sévery s/Morges.